

ASSOCIATIONS PRÉSUMÉES COUPABLES : CELA A ASSEZ DURÉ !

Malgré la décision récente du tribunal administratif de Poitiers, en date du 30 novembre dernier, qui a confirmé la subvention accordée à Alternatiba Poitiers, il est évident que les associations ne peuvent pas se permettre de relâcher leur vigilance en matière de libertés associatives. Depuis ce jugement, les violations de ces libertés ne cessent de se multiplier.

Dans le Finistère, le sous-préfet a ainsi décidé unilatéralement de ne pas verser des subventions à quatre associations brestoises après qu'elles ont été validées en commissions départementales puis régionales pourtant pilotées par l'État. Il a notamment été notifié à une de ces associations qu'elle ne serait pas en conformité avec le Contrat d'Engagement Républicain (CER) sans plus de précision. Elle vient donc de saisir à son tour le tribunal administratif.

Pourtant, nous aurions tort de cantonner le sujet des libertés associatives à celui du CER. Ainsi, nous tenons à alerter, comme cela était déjà le cas au moment où la Ligue des Droits de l'Homme avait été prise pour cible par le ministre de l'Intérieur, sur la tentation de contraindre davantage la subvention. En ce sens, les positions défendues par la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes le 12 février dernier, qui menace de supprimer les subventions aux associations féministes qui auraient tenu des « propos ambigus » sur l'attaque du 7 octobre, sans possibilité de recours, ne sont pas acceptables. Ces déclarations contribuent à considérer encore davantage les subventions comme un fait du prince. Une subvention ne sert pas à valider une ligne politique. Une subvention sert un projet associatif qui vise l'intérêt général.

Comme la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire le précise, les subventions « ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent ». En clair, il est urgent d'arrêter de remettre en cause les subventions aux associations dès lors qu'elles expriment des positions politiques divergentes.

Au-delà même de ces menaces de suppression de subventions il convient de réinstaurer un climat de confiance et d'échange entre les associations et les pouvoirs publics. À ce titre, comment ne pas s'insurger quand un député déclare qu'à Mayotte "Les associations humanitaires jouent un rôle considérable dans l'immigration massive" les assimilant en complice des passeurs ? La complexité de la situation mahoraise appelle à davantage de hauteur de la part des élus. Il aurait été opportun de rappeler par ailleurs l'importance de l'action des associations locales pour tenter de combler aux manques de l'État.

Parfois accusées d'écoterrorisme, d'autres fois blâmées pour des "propos ambigus" ou encore accusées d'être "complices des passeurs", les associations sont désormais la cible privilégiée de ceux qui cherchent à restreindre la liberté d'association.

Les associations sont plutôt une force indiscutable pour notre pays, où la démocratie se vit concrètement. Nous devons rétablir cette confiance entre les associations et les pouvoirs publics. À un moment où le monde associatif traverse une crise sans précédent avec une diminution drastique de ses ressources, les associations et les 20 millions de bénévoles qui s'y investissent méritent mieux que le mépris et la suspicion généralisée.

« Nous appelons le Gouvernement à engager des discussions pour rétablir une situation de confiance entre les acteurs associatifs et les pouvoirs publics. Cette situation ne peut pas durer davantage : travaillons ensemble. »

Claire Thoury
Présidente du Mouvement associatif



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 28 FÉVRIER 2024

EN SAVOIR PLUS

- > [Article sur le cas des associations brestoises](#)
- > [Mobilisation du Mouvement associatif pour les libertés associatives](#)

À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix de la vie associative, Le Mouvement associatif représente, au travers de ses membres, 1 association sur 2 en France. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, notamment en œuvrant pour la construction d'une politique de vie associative ambitieuse.

Le Mouvement associatif intervient sur différents axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'action publique, l'accompagnement, l'économie et l'emploi.

- > [Membres nationaux du Mouvement associatif](#)
- > [Membres régionaux du Mouvement associatif](#)

CONTACT PRESSE

Fula Mesika

Responsable Communication

Le Mouvement associatif

fmesika@lemouvementassociatif.org

06 34 31 23 41



***Animafac**
Le Réseau des associations étudiantes



FNCiDFF
Fédération Nationale des Clubs de Football

La Fonda
Association Française de Football

Ligue des droits de l'homme

Réseau National des Ressourceries & Recycleries

Unaf
UNAF - UNIONS NATIONALES ASSOCIATIVES FAMILIALES

Association Prévention Routière



France Bénévolat

Ligue de l'Enseignement

Moralia

Le Mouvement Français pour le Développement

UNATO
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOULOUSE

Banques Alimentaires



France Nature Environnement

Le Mouvement des Régions

Mouvement Européen France

Scoutisme France

UNHAI

Chajep



FRENE

Les Petits Débrouillards

Passerelles et Compétences

Talents Spéciaux

UNIOSS

Cafix



FUB

les petits débrouillards

JUNIOR

UFEV

Unit's Cité

COLLECTIF MENTORAT

Familiales rurales



le planning familial

Les Mouvements associatifs régionaux

Les Mouvements associatifs régionaux

